

« Sauvetage secourisme du travail » : une formation appréciée des salariés et des entreprises

Depuis 1957, l'INRS avec l'Assurance maladie – Risques professionnels déploie un dispositif de formation des sauveteurs secouristes du travail (SST) qui a pour objectifs principaux la maîtrise des gestes de premiers secours et l'acquisition des bases en prévention. L'ambition de cette formation est d'apporter au sein des entreprises des ressources capables d'identifier les risques professionnels spécifiques à l'entreprise et d'intervenir en cas d'accident. Le dispositif est basé sur une formation initiale de 14 heures et sur un maintien actualisation des compétences (MAC) réalisé tous les deux ans.

L'INRS a souhaité réaliser un bilan de ce dispositif de formation qui, dans sa forme actuelle, a été mis en place il y a 10 ans, avec pour objectifs :

- d'interroger l'adéquation de la formation SST aux besoins en matière de secours des salariés et son adaptation aux risques professionnels de l'entreprise ;
- de mesurer la satisfaction des parties prenantes ;
- et d'apprécier les apports perçus de la formation au sein de l'entreprise.

L'étude a ainsi porté sur trois groupes d'acteurs définis, parties prenantes du dispositif :

- les salariés : afin de déterminer les modalités de participation à cette formation, l'appréciation de la formation vis-à-vis de leurs besoins en matière de secours et de prévention, et ses apports au sein de leur entreprise ;
- les formateurs : afin d'interroger, notamment, l'utilisation et l'adaptation des outils aux formateurs et la contextualisation des risques de l'entreprise réalisée par le formateur ;
- les chefs d'entreprise (ou leur représentant) : afin d'apprécier la plus-value et les apports perçus de la formation par les chefs d'entreprise ou leur représentant et plus largement, la place de la prévention des risques dans leur entreprise.

Méthodologie

L'enquête de satisfaction s'adressait à trois publics cibles (salariés, formateurs, chefs d'entreprise) concernés par la formation SST. La méthode globale consis-

taut à mettre en œuvre parallèlement trois recueils complémentaires de données *via* un questionnaire en ligne, associé ou non, en fonction de la cible, à une prise de contact téléphonique. L'enquête s'est déroulée du 1^{er} avril au 30 juin 2019.

Les données correspondant aux trois volets d'enquête ont été exploitées sous le logiciel SAS® version 9.4 (*North Carolina, USA*). Un contrôle de cohérence et de qualité des données a été effectué. Puis une analyse statistique descriptive a été réalisée à partir des données collectées par les questionnaires en ligne et téléphonique.

Résultats

Dans cet article seront présentés les résultats de l'enquête auprès des salariés et des chefs d'entreprise.

Enquête auprès des salariés

Au total, 1 871 salariés ont répondu à l'enquête en ligne ; cependant, les analyses portent sur les 1 826 questionnaires complets. Les salariés SST interrogés sont majoritairement des employés (36,5 %), 34 % sont cadres et professions intellectuelles supérieures et, enfin, 19,9 % sont issus des professions intermédiaires. Ils exercent dans leur entreprise actuelle depuis en moyenne 15,3 ans. Plus de 8 salariés sur 10 (84,3 %) ont eu connaissance de la formation SST par l'intermédiaire de leur entreprise, 8,9 % par le bouche à oreille et 5 % par d'autres moyens d'information (internet, presse...). Trois quarts des salariés (75,9 %) ont fait la demande d'être formés SST auprès de leur entreprise, avec une différence significative selon le secteur d'activité et selon la taille de l'entreprise. En effet, plus le nombre de salariés de l'entreprise est important, plus les salariés déclarent avoir demandé cette formation auprès de leur entreprise. De même, il y a plus de demandes dans le secteur de l'industrie par rapport aux autres secteurs d'activité. Près de 40 % des salariés interrogés connaissaient le programme de la formation avant de la suivre. Dans les entreprises de moins de 20 salariés, cette proportion

est de 48,7 % contre 36,5 % pour les entreprises de 20 à 250 salariés.

Parmi les salariés interrogés, 20,9 % ont suivi une seule session MAC et 32,1 % en ont suivi plus de trois. Dans le secteur de l'industrie, 36,7 % des salariés ont effectué plus de trois MAC contre 22,3 % pour le secteur du BTP. Un peu plus de la moitié des salariés (53,2 %) considère que la fréquence des MAC (tous les deux ans) est adaptée. Une partie des salariés (34,9 %) pense qu'au contraire cette fréquence est trop longue. Dans le secteur de l'industrie et celui du commerce et des services, respectivement 39,4 % et 36,7 % des salariés estiment cette fréquence trop longue.

La majorité des salariés (89,1 %) a participé à la formation pour être capable de secourir en toute circonstance, même en dehors de leur entreprise. Ce résultat est davantage marqué pour le secteur de l'industrie (92,6 %). La seconde raison évoquée par les salariés est la capacité d'intervenir en cas d'accident sur le lieu de travail (59,8 %), sans différence significative selon le secteur d'activité.

Les salariés considèrent que les formations SST et MAC ont « tout à fait » (57,6 %) ou « plutôt » (42,6 %)

répondu à leurs besoins en matière de secours, sans différence significative entre les secteurs d'activité. L'adaptation des formations à leur secteur d'activité a satisfait la majorité des salariés, « complètement » pour 57,7 % d'entre eux ou « plutôt » pour 39,9 %.

Apport de la formation pour les salariés.

Selon le secteur d'activité de l'entreprise, les apports de la formation SST en matière de connaissance des risques professionnels varient. En effet, dans le secteur de l'industrie et dans celui du commerce et des services, les salariés déclarent davantage une meilleure connaissance des risques professionnels (concernant leur poste, celui de leurs collègues et de l'entreprise) grâce à la formation SST par rapport au secteur du BTP. Dans le secteur du BTP, 79 % des salariés ont une meilleure connaissance des risques professionnels de leur poste (**figure 1**) contre 91,3 % pour le secteur du commerce et des services (**figure 2**) et 88 % pour le secteur de l'industrie (**figure 3**), grâce à la formation.

La majorité des salariés (86,8 %) estime avoir une meilleure connaissance des acteurs de la prévention dans l'entreprise grâce aux formations SST et MAC, avec une

Figure 1 : Meilleure connaissance des risques professionnels dans le secteur du BTP après la formation

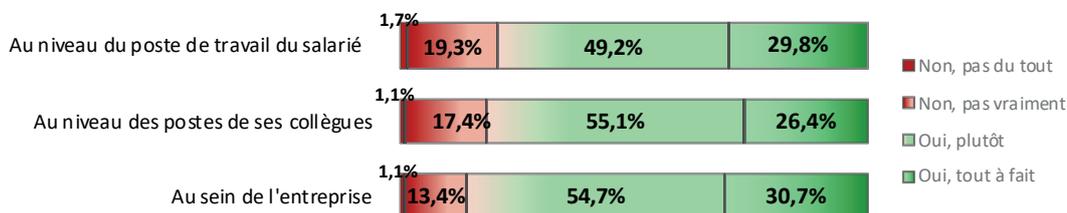


Figure 2 : Meilleure connaissance des risques professionnels dans le secteur du commerce et des services après la formation

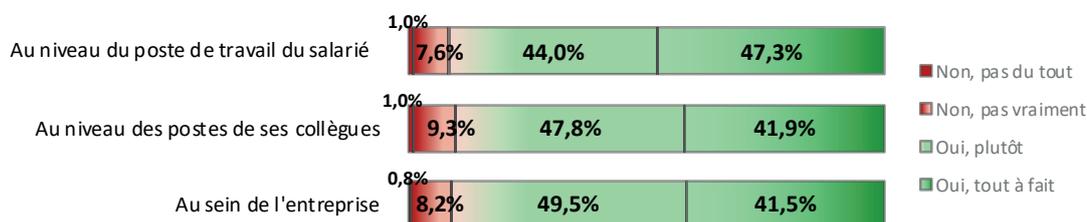
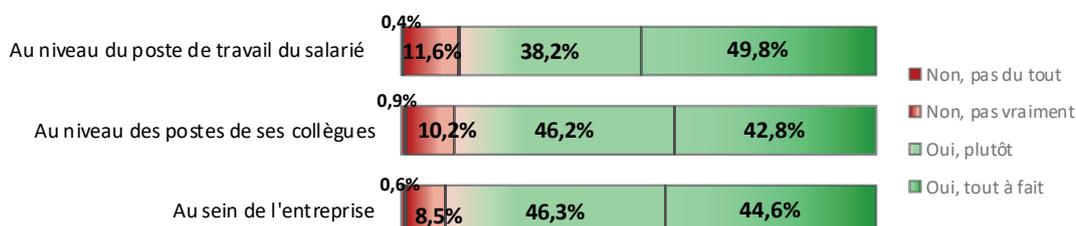


Figure 3 : Meilleure connaissance des risques professionnels dans le secteur de l'industrie après la formation



différence significative entre les secteurs d'activité. Dans le secteur de l'industrie, 89,4 % déclarent avoir une meilleure connaissance de ces acteurs contre 68 % dans le secteur du BTP.

Presque la moitié des salariés formés SST (45,6 %) déclare avoir apporté, depuis la formation, leur aide lors d'une situation nécessitant de porter secours dans l'entreprise, avec une différence significative entre les secteurs d'activité. Cela concerne 50,4 % des salariés de l'industrie, 23,1 % dans le secteur du BTP et 44,8 % des salariés dans le commerce et les services. En moyenne, les salariés ont apporté 3,9 fois leur aide au sein de leur entreprise. Dans ces situations, la formation SST a été jugée utile pour 97,8 % des salariés, sans différence significative selon le secteur d'activité.

Sur l'ensemble des salariés interrogés, plus de 9 salariés sur 10 (98,5 %) pensent, suite à la formation SST, être « plutôt » ou « tout à fait » en capacité d'intervenir en cas de situation nécessitant de porter secours dans l'entreprise, en protégeant, examinant et alertant. Une majorité des salariés (91,3 %) estime être « plutôt » ou « tout à fait » capable d'intervenir en pratiquant les gestes de secours.

Près de la moitié (43,3 %) des salariés interrogés a déjà fait des propositions en matière de prévention des risques professionnels sur leur situation de travail. Cela concerne 46,7 % des salariés travaillant dans le secteur de l'industrie, 38,3 % dans le BTP et 43,1 % dans le secteur du commerce et des services. L'entreprise a déjà sollicité 40,4 % des salariés SST interrogés à identifier des situations dangereuses, avec une différence significative ($p < 0,0001$) entre les secteurs d'activité (47,3 % dans l'industrie, 41,1 % dans le BTP et 34,4 % dans le commerce et les services).

Enquête auprès des chefs d'entreprise

Sur les 436 entreprises contactées, 72,2 % des personnes interrogées connaissent la formation SST et, parmi ces entreprises, 79 % (249) ont au moins un salarié formé SST. C'est dans ces entreprises que le questionnaire a été proposé.

Sur les 249 entreprises interrogées, 42,6 % ont plus de 250 salariés, 35 % ont de 20 à 250 salariés et 22,5 % comptent moins de 20 salariés. Cet échantillon d'entreprises ne s'avère pas être représentatif des entreprises françaises mais les questions initiales sur « la connaissance de la formation » et « la présence de salariés formés » ont sélectionné les entreprises les plus avancées en matière de prévention, qui se révèlent être les plus grandes entreprises.

Sur les 249 entreprises, 41,4 % sont issues du secteur industriel, 24,1 % du commerce, 12,4 % des services et enfin 10,8 % du secteur du BTP.

La personne interrogée est, dans plus de la moitié des cas, un responsable des ressources humaines ou de la formation (53 %).

Formations dans l'entreprise

Le nombre de salariés formés est en moyenne de 2 pour les entreprises de moins de 20 salariés, 23 pour les entreprises de 20 à 249 salariés et 125 pour les entreprises de plus de 250 salariés.

La formation se fait à la demande du salarié en moyenne pour 14,5 % des entreprises, cependant ce chiffre passe à 23,2 % pour le plus petites entreprises ($< 0,0001$).

Le motif de la formation SST pour les chefs d'entreprise est de disposer de secouristes dans l'entreprise pour 78 %, de disposer de salariés sensibilisés aux risques professionnels pour 67 % et entre dans le cadre d'une politique de prévention pour 72 %. La double compétence « *porter secours et participer à la prévention des risques professionnels* » est bien connue.

Dans près d'un tiers des cas (32,1 %), d'autres formations de secourisme ont été suivies par les salariés. Il s'agit principalement de formations de sapeurs pompiers volontaires et du PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1) ou équivalent. À noter que, parmi les salariés concernés, certains sont des professionnels de santé (infirmiers, ambulanciers) et que, dans leur formation initiale, ils sont formés aux gestes de secourisme.

Dans le champ de la prévention, 56,6 % des représentants d'entreprise interrogés disent que leurs salariés ont suivis une ou plusieurs formations (15,3 % ne savent pas). Ils citent en premier lieu la formation « sécurité incendie », qui n'est pas à proprement parler une formation dans le champ de la « prévention », puis par ordre de fréquence, des formations relatives à la prévention des différents risques professionnels (chutes de plain-pied, de hauteur, TMS, RPS...), la formation « habilitation électrique », les formations « gestes et postures », les formations prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), les formations de conduite d'engins.

Démarche de prévention des risques professionnels

La majorité des entreprises (plus de 85 %) a mis en place une démarche de prévention des risques professionnels, hormis dans le secteur du commerce où cette démarche n'existe pas pour 35 % d'entre elles. De même, près de 8 entreprises sur 10 (78,8 %) comptent en leur sein des personnes ressources en prévention/sécurité. Certaines entreprises (45 %) font appel à une entreprise spécialisée ou des consultants extérieurs.

Effets identifiés de la formation ou apports de la formation

Les personnes interrogées identifient plusieurs bénéfices à la formation. Pour les entreprises, 69 % des représentants de l'entreprise déclarent que le salarié formé est déjà intervenu pour porter secours dans l'entreprise, 57 % que le salarié formé a déjà participé à la prévention des risques professionnels en

proposant des pistes d'amélioration, 52 % que l'entreprise a déjà sollicité les salariés formés pour l'aider à identifier des risques professionnels. Il existe des différences en fonction de la taille des entreprises (figures 4,5 et 6). **Dans les TPE, les salariés formés sont une ressource pour identifier les risques professionnels et proposer des actions d'amélioration.** Par ailleurs, 50 % des chefs d'entreprise pensent que la compétence prévention des risques professionnels doit être renforcée lors des formations SST.

En conclusion, pour les salariés, la formation SST répond à leurs besoins (99 %), leur apporte une meilleure connaissance des risques professionnels et est jugée utile pour ceux ayant apporté une aide. Pour les chefs d'entreprise, outre l'intervention de secours, les salariés formés participent à la prévention des risques professionnels.

Figure 4 : Le salarié formé SST est déjà intervenu pour porter secours dans l'entreprise

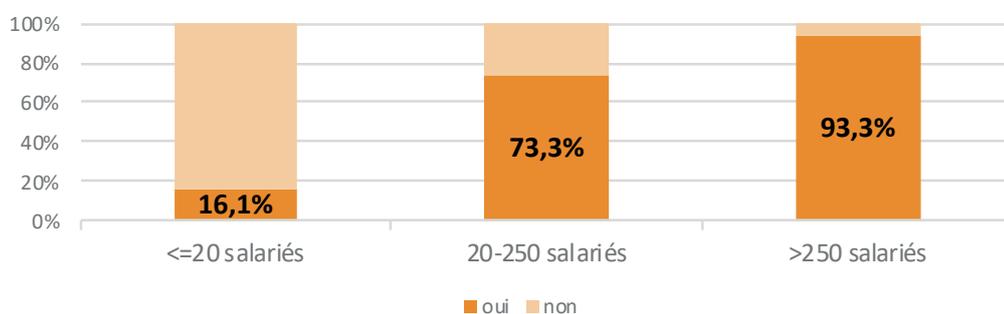


Figure 5 : Le salarié formé a déjà participé à la prévention des risques professionnels en proposant des pistes d'amélioration

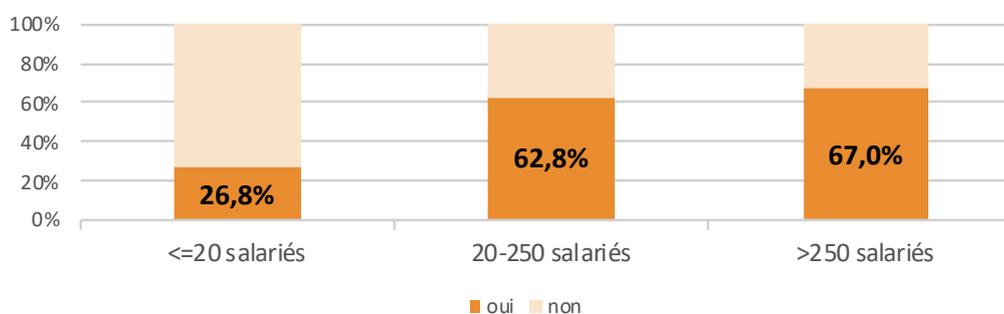


Figure 6 : L'entreprise a déjà sollicité les salariés formés pour l'aider à identifier des risques professionnels

